

LES ÉLUS DE L'OPPOSITION : DROITS ET STRATÉGIE

PROGRAMME DE LA FORMATION

I – Les références juridiques

- les références supranationales
- les références nationales (normatives/réglementaires)

II - Les droits de l' élu d'opposition

- le droit à l'information
- le droit d'expression et d'intervention en assemblée
- le droit d'expression hors assemblée
- le droit à la formation

III – Les moyens de l' élu d'opposition

- les moyens matériels
- les moyens humains
- les actions contentieuses

IV – La définition et la mise en place du plan d'action

- la détermination des objectifs et des cibles du plan d'action
- l'intervention lors des moments clés (adoption du budget, grands débats structurants)
- la création des outils de communication

V – Mises en situations concrètes

OBJECTIFS

- Maîtriser l'ensemble des dispositions juridiques applicables
- Connaître les droits et les moyens dont disposent les élus d'opposition face à la majorité en place
- Savoir optimiser les moments clés pour engager une stratégie de conquête
- Savoir créer des outils de communication pour engager une stratégie de conquête

PRÉSENTATION DU FORMATEUR

Monsieur Fabien PÉREZ est avocat au Barreau de Marseille. Il est titulaire d'une Maîtrise en Droit, Carrière Judiciaire, et du Certificat d'aptitude à exercer la profession d'avocat obtenu en 2000 à l'École des avocats du Sud-Est.

En 2004, il est devenu associé fondateur de la SELARL PEZET-PÉREZ, Marseille, chargé du Pôle Droit pénal, Procédure Pénale et Droit pénal des affaires. Depuis 2018, il est associé fondateur de la SELAS PHILAE, Cabinet d'Avocats associés inter-barreaux Marseille-Aix-en-Provence-Pertuis.

De 2008 à 2020, Monsieur Fabien PÉREZ a été conseiller municipal de la commune de Pertuis. Il dispose donc d'une grande expertise dans le domaine de l'élaboration des politiques municipales, du rôle des élus et de l'opposition, de leurs droits et devoirs, ainsi que des stratégies politiques et communicationnelles.

